

Mairie de Faverolles et Coëmy
2, place de la mairie
51170 FAVEROLLES et COËMY
03.26.97.45.07.
Mail : mairie.faverolles51@wanadoo.fr

Compte rendu Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022

Ouverture de séance à 19 heures à la mairie

Etaient présents :

BRICOUT Jean François	DENIS Emmanuelle	MICHELON Alain
CHAUMEILLE Serge	DÉPIT Gérard	RUBÉ Emmanuel
CHEVAUX Joffrey		SEPA Zélia
CHOLET Myriam	JUVENIELLE Gaëlle	VERTADIER Aurélien

Secrétaire de séance : SEPA Zélia

Absent : JARDIN Ludovic procuration à MICHELON Alain

BALZARINI Romain procuration à VERTADIER Aurélien

MARCHAND Benjamin procuration à CHAUMEILLE Serge

Le compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2022 est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

- 🔗 Présentation de l'association A.D.M.R.
- 🔗 Délibération Achat de parcelle de terrain
- 🔗 Délibération Association « Les Fourberies des Patelins »
- 🔗 Travaux Accessibilité et devis
- 🔗 Travaux Eglise et devis
- 🔗 Travaux voirie et devis
- 🔗 Travaux salle des fêtes et devis
- 🔗 Convention Grand Reims
- 🔗 Information P.L.U.
- 🔗 Projet en cours
- 🔗 Rapport des commissions
- 🔗 Questions diverses

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Jean DENAVAUT conseiller municipal a proposé sa démission car celui-ci déménage de la commune de FAVEROLLES et COËMY. Le conseil municipal se retrouve donc à 14 conseillers.

Délibération n°28/2022

Proposition d'achat de terrain

Le maire Alain MICHELON explique au conseil municipal qu'en tant que collectivité la mairie de Faverolles et Coëmy a un droit de préférence pour acquérir 2 parcelles de terrain situées sur le territoire de FAVEROLLES et COËMY.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée suivante :

A 8 personnes pour, 1 abstention et 5 personnes contre, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
ZE	48	Le Fond de Laval	10 a 40 ca

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Surface
D	105	Néralle	10 a 52 ca

Soit un total de surface : 20 a 92 ca

Une proposition financière sera effectuée sur la base de 2092 euros.

Les frais de notaires seront à la charge de la mairie.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à monsieur le maire pour toutes signatures concernant les actes notariés.

Délibération n°29/2022

Subvention exceptionnelle « Les Fourberies des Patelins »

Le conseil municipal a reçu une demande de subvention de l'association culturelle « Les Fourberies des Patelins », association qui souhaite organiser le premier week end du juillet 2023, un projet participatif théâtre sur plusieurs communes de milieu rural ; L'idée est de mettre en place un théâtre de rue qui plongera les villages à l'époque d'Henri IV dans chacune des communes participantes.

Des cours d'escrime et des cours de théâtre vont être proposés gratuitement à tous les administrés des mairies adhérentes.

Pour la réalisation de ce projet, un engagement financier est demandé à chaque commune participante à la hauteur de 2.5 euros par habitant.

*Monsieur RUBÉ Emmanuelle, premier adjoint propose d'adhérer à ce projet.
A 12 voix pour et 2 abstentions, le conseil municipal décide d'adhérer à ce projet et de verser une subvention exceptionnelle de 1437.50 euros à l'association « Les Fourberies des Patelins ».*

Le conseil municipal avait déjà donné un avis favorable en 2019 mais la subvention n'avait pas été versée.

*Un virement de crédit sera effectué du compte 6068 à 6574 de 1437.50 euros.
Les crédits seront ouverts au compte 6574.*

[Délibération n°30/2022](#)

[Accessibilité mairie Devis garde-corps](#)

Les travaux d'accessibilité à la mairie avancent bien.

Il reste à mettre en place un garde-corps.

La mairie a donc réalisé plusieurs devis et à l'unanimité des présents, la société CITIM a été retenue pour un montant HT de 6 500 euros.

[Délibération n°31/2022](#)

[Réfection des portes de l'église](#)

Le maire Alain MICHELON, informe le conseil municipal que nous avons obtenu une subvention émanant du département de la Marne pour la réfection des portes de l'église. Cette subvention est de 20% du montant HT.

Parmi l'ensemble des devis reçus, à l'unanimité des présents, le conseil municipal choisit la société LAURIN pour un devis de 10 377 H.T.

[Délibération n°32/2022](#)

[Plateau ralentisseur rue de l'Ardre](#)

La réalisation du plateau ralentisseur rue de l'Ardre n'est pas conforme à ce que demande le département de la Marne.

Il est nécessaire d'intervenir auprès de l'entreprise pour solutionner ces problèmes ;

Pour ce ralentisseur soit conforme, la mairie doit prolonger le ralentisseur sur le croisement.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de prolonger le plateau ralentisseur et accepte le devis de la société Kentsel pour un montant de 8394 euros TTC

Délibération n°33/2022

Rénovation en peinture de la grande salle des fêtes.

Le maire Alain MICHELON, expose que la peinture extérieure de la salle des fêtes a besoin d'être rénovée.

Après discussion et études des différents devis, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de confier la mission à la société Freddy PHILIPPE pour un montant ttc de 4680 euros.

Un devis peinture sera effectué, car le devis ne contient pas la peinture.

Délibération n°34/2022

Convention pour mise à disposition des locaux de la cantine

Monsieur le maire présente au conseil la convention de mise à disposition au profit de la Communauté Urbaine du Grand Reims, des locaux de la cantine et des pompiers. Cette convention précise les superficies et l'utilisation de ces locaux.

Elle précise aussi la durée, la convention est consentie pour une durée de 05 ans à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il est précisé également, les modalités de remboursement des charges locatives au prorata de la surface utilisée.

Pour le local cantine, il est question d'une salle pour la réception des enfants pour déjeuner.

L'activité de restauration est sous-traitée à une société de restauration collective et en aucun cas, il n'y a de fabrication de repas sur place.

A l'unanimité des présents, le conseil municipal autorise Monsieur le maire, à signer la convention de mise à disposition du local cantine et local pompiers.

Révision allégée n° 1 du PLU de Faverolles et Coëmy

Le projet a pour vocation de développer une activité de restauration, de services, de lieu d'échanges de partage e également de générer des manifestations et réunions, en répondant à des besoins non pourvus actuellement.

Une réunion publique s'est tenue le 07 septembre 2022 à la salle des fêtes de Faverolles et Coëmy.

Un prochain rendez-vous sera pris avec l'architecte pour avancer sur les plans du futur restaurant.

Commission environnement

Le prochain rendez-vous est fixé le dimanche 25 septembre à 10 heures pour nettoyer la nature.

Commission Communication

Des rendez-vous ont été pris pour penser à un nouveau site internet pour la mairie car le site actuel n'est pas simple d'utilisation.

Suite au départ de Jean DENAVAUT, Emmanuel RUBÉ, premier adjoint se propose de prendre la vice-présidence de la commission communication.

Commission Sport et loisirs

Football

Les entrainements de football ont repris pour tous sauf pour l'équipe féminine.

Séance terminée à 21 h 30.